



REGLEMENT « CHINON CLASSIC »



Article 1

L'Association Commémoration historique du Grand Prix de TOURS organise le « CHINON CLASSIC » :

-UN RALLYE TOURISTIQUE

-UNE PRESENTATION DE VOITURES ET MOTOS ANCIENNES SUR UN CIRCUIT PRIVATISE.

Article 2 Voitures Admises au Rallye

Toutes les voitures anciennes en parfait état de fonctionnement, dont les caractéristiques sont conformes à l'origine, ayant plus de 30 ans (sauf dérogation exceptionnelle accordé par les organisateurs). Le Rallye est également ouvert aux voitures SUPERCAR ayant moins de 30 ans. L'association du Grand Prix de Tours se réserve le droit de refuser tout véhicule qui ne serait pas conforme à l'esprit de la manifestation.

Article 3 Obligations

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux et préfectoraux, ainsi qu'aux articles du présent règlement. Toute infraction constatée, indépendamment de la sanction pouvant être prise par les autorités compétentes, sera sanctionnée par les organisateurs. En outre, ils devront respecter la signalisation qui pourra être faite à l'aide de drapeaux et panneaux, et qui leur sera précisée avant le départ. *La plaque rallye est obligatoire et apparente sur le véhicule.*

Article 4 Assurances

Conformément aux prescriptions des décrets 2006.554 du 16/05/2006, et ses arrêtés d'application du 7/08/2006 et 27/10/2006, une police sera souscrite pour garantir (en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenue au cours des épreuves) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux concurrents, du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, à des tiers ou aux concurrents eux-mêmes. Cette police garantie également la responsabilité civile vis à vis des personnes chargées du service d'ordre ou participants à l'organisation et au contrôle de l'épreuve.

Article 5 Publicité

Les organisateurs se réservent le droit de prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les marques publicitaires de leur choix et d'apposer cette publicité sur les plaques portant les numéros des participants ou sur les voitures. Toute autre publicité, que celle décidée par les organisateurs, est formellement interdite (sauf accord des organisateurs).

La plaque rallye est obligatoire et apparente sur le véhicule.

Article 6 Vérifications

Les participants se présenteront à l'accueil concurrents, munis de leur convocation, afin de retirer les documents nécessaires (programme, itinéraire détaillé, plaque de rallye), dès le VENDREDI à 14h00, le SAMEDI de 7H30 à 8H30. Le DIMANCHE de 8H à 8H30.

Article 7 Déroulement

La manifestation se déroulera dans la tradition de courtoisie et d'amabilité qui sont de règle entre amateurs de voitures anciennes.

LE RALLYE TOURISTIQUE

Le rallye touristique comportera un itinéraire qui empruntera essentiellement des routes secondaires de notre région.

Le départ sera donné à 9h30 le samedi. Un road-book sera remis à chacun des concurrents. Les participants au rallye le font sous leur seule responsabilité, s'agissant d'un rallye touristique, sans aucun aspect sportif. Ils s'engagent à respecter

scrupuleusement les prescriptions du code de la route et s'interdisent de rechercher quelque responsabilité que ce soit des organisateurs. **Pour le déjeuner, les repas supplémentaires peuvent être limités selon les places disponibles.**
Le départ sera annoncé et se fera voiture par voiture sous la responsabilité d'un commissaire.

PRESENTATIONS / DEMONSTRATIONS

Seules les voitures inscrites à la manifestation avant le 15 mai pourront participer aux présentations du Dimanche. Les véhicules devront se présenter dans leur parc respectif à l'heure précise qui leur sera indiquée, le dimanche matin. Les démonstrations s'effectueront par séries de 30 véhicules. Les concurrents se présenteront en pré-grille une demi-heure avant le début de leur série. Par respect pour le public et les sponsors, les participants s'engagent à rester pendant toute la manifestation du dimanche. **Les inscriptions des voitures uniquement pour la démonstration du dimanche sont limitées aux véhicules avant-guerres ou sur invitation par l'organisation.**

Article 8 Engagements : Aucun engagement ou inscription ne sera pris par téléphone.

Seul le document d'inscription rempli sur <https://www.grandprixdetours.com> , reçus par courrier et son règlement par chèque ou virement sera enregistré. Toute demande de participation devra parvenir à :

Participant VOITURE

**GRAND PRIX DE TOURS
37 RUE DU GRAND MOULIN
37510 ST GENOUPH
France**

Participation MOTO

**Mr Christian HERVET
22 RUE DE LA CHANTERIE
PARCAY MESLAY
37210**

- **La photo couleur du véhicule est obligatoire**

Pour le rallye du Samedi, la clôture interviendra dès que le nombre de participant sera atteint selon les disponibilités d'accueil. Les organisateurs se réservent la sélection des engagements en accordant la priorité aux avant-guerres et aux véhicules antérieurs à 1960 et de refuser tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation

Article 9 Paiement : voir fiche d'inscription <https://www.grandprixdetours.com/>.

=> Paiement par chèque : à l'ordre du **Grand Prix de Tours.**

=> Paiement par virement : sur demande vous pouvez recevoir un **RIB par email => grandprixdetours@wanadoo.fr**

=> Paiement en espèce : (pour les étrangers, envoi d'un chèque de caution dans la monnaie du pays rendu contre espèce le jour de la manifestation.

Article 10 Conditions d'annulation :

Toute annulation du fait du participant doit être notifiée par courrier. Toute annulation jusqu'au 15 Juin sera remboursée intégralement, passé ce délai les montants retenus seront encaissés. Tous les cas non prévus au présent règlement, seront tranchés par le comité d'organisation, regroupant les responsables de l'Association du Grand Prix de Tours. Pour toute question concernant les engagements, ou votre participation merci de bien vouloir envoyer la demande :

- Par téléphone pour la France, tel 06.80.72.24.18 Michel LOREILLE Président grandprixdetours@wanadoo.fr
- Par Téléphone pour la France, tél 06.11.18.19.40 Christian HERVET Resp MOTOS. dakota.crv@gmail.com
- Par téléphone pour la France, tel 06.30.43.44.53 Didier TEILLET Resp Rallye didier.teillet@orange.fr
- Pour les étrangers, tel 06.07.62.21.09 Secrétaire Gilles EMAILLE